

Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire -2 -- 14 décembre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 14 décembre 2020 à 19h40, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents en personne les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : Philippe Verly

Est également présente en personne Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-12-604

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone ou en personne;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne et par téléphone.

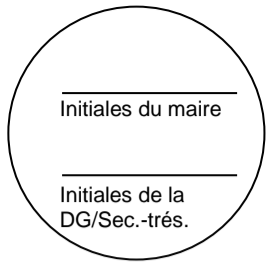
Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 19 h 40 et déclare la séance ouverte.

2020-12-605

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire -2 -- 14 décembre 2020

QUE l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Adoption du règlement 2021-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2021
5. Rue de l'Érablière
6. Fin de probation inspecteur en bâtiment et environnement
7. Demande de modification au règlement de construction
8. Génératrice poste de pompage route 143
9. Affectations et transferts
10. Deuxième période de questions
11. Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent.

2020-12-606

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-01 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son budget 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 988 du *Code municipal du Québec*, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil du 7 décembre 2020;

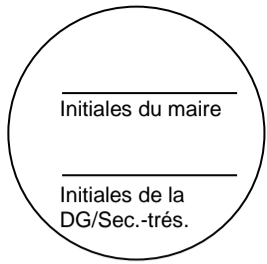
CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce conseil du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 2021-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2021.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le numéro 2021-01 et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire -2 -- 14 décembre 2020

2020-12-607 5. RUE DE L'ÉRABLIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONTRAT D'ACHAT PHASE I DÉVELOPPEMENT DE L'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9258-6031 Québec inc. représentée par Monsieur Eric Sundbord désire vendre à la municipalité de Val-Joli les lots concernés par la phase 1 du Développement de l'Érablière situés sur les rues de l'Érablière ainsi que le prolongement de la rue Bourassa;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ont été acceptés par la municipalité par la résolution 2020-12-590;

CONSIDÉRANT QUE toutes les quittances sont reçues ou seront reçues au moment de la signature du contrat de vente;

CONSIDÉRANT QUE le représentant Éric Sundborg demande à la municipalité de Val-Joli de débiter l'entretien de la phase I du Développement de l'Érablière conditionnellement à ce que toutes les, quittances soient reçues au bureau de la secrétaire-trésorière avant de débiter l'entretien;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat d'achat de la phase I du Développement de l'Érablière.

D'autoriser l'entretien de la phase I du développement de l'Érablière conditionnellement à ce que toutes les quittances soient reçues au bureau de la secrétaire-trésorière avant de débiter l'entretien.

2020-12-608 6. FIN DE PROBATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frédérick Bernier a terminé sa période de probation au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli se déclare satisfaite du travail de M. Bernier;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

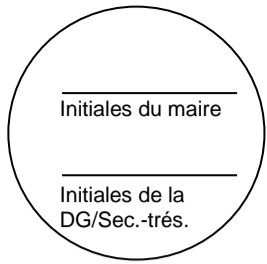
DE confirmer Monsieur Frédérick Bernier au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement en date du 6 décembre 2020;

2020-12-609 7. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 765 rang 10 de modifier l'article 3.16.6 du règlement de construction 2004-8 afin d'augmenter la longueur maximale permise pour un ponceau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli ne désire pas modifier son règlement actuel;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par la conseillère Lise Larochelle
et résolu à l'unanimité :



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire -2 -- 14 décembre 2020

D'informer le propriétaire du refus de la municipalité de Val-Joli de traiter sa demande de modification règlementaire et de lui retourner le chèque accompagnant sa demande.

DE demander au propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur.

2020-12-610 8. GÉNÉRATRICE POSTE DE POMPAGE ROUTE 143

CONSIDÉRANT QUE la génératrice du poste de pompage de la route 143 Sud est défectueuse;

CONSIDÉRANT QUE le moteur est à réparer ou à changer;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des réparations sont estimés à plus de 10 000\$ et le coût pour le changement du moteur à 12 000\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle de moteur n'est plus utilisé dans les génératrices;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour un nouvel équipement sont estimés entre 21 000\$ et 23 000\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraisons sont estimés entre 8 à 16 semaines pour la livraison d'un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un équipement essentiel et que la municipalité veut agir rapidement afin de munir le poste de pompage d'un équipement fonctionnel

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget de 21 000\$ plus taxes pour réparer ou munir le poste de pompage d'un équipement fonctionnel;

D'autoriser la direction générale et le maire à réserver un équipement si nécessaire au fournisseur réunissant les meilleures conditions de prix et de délai de livraison;

D'entériner les décisions lors du conseil du mois de janvier considérant la présente résolution.

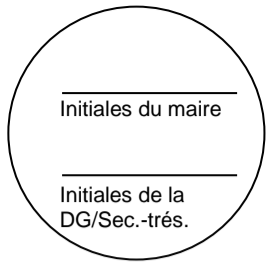
2020-12-611 9 AFFECTATIONS ET TRANSFERTS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter certaines dépenses à même les surplus libres et affectés et réserves financières

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les transferts suivants :

- Pour la réfection du rang 10, affecter la dépense de 150 000 \$ au surplus affecté
- Pour les travaux de réfection de l'hôtel de ville, affecter la dépense de 28 820\$ au surplus affecté
- Pour les travaux dans le rang 9 conjointement avec St-Claude : affecter la dépense de 31 051\$ au surplus affecté
- Pour l'installation d'une thermopompe, affecter la dépense de 6 278\$ au surplus affecté;
- Pour l'achat d'une rétrocaveuse-chargeuse, affecter la dépense finale, incluant le rachat de l'ancien équipement de 139 213\$ au surplus libre



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire -2 -- 14 décembre 2020

- Pour les travaux de branchement du parc du rang 10 et de la patinoire, affecter la dépense de 17 516\$ à la réserve pour la vente du parc à Hydro Québec.

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions, la séance étant à huis clos.

2020-12-612

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté que la présente séance soit levée à 19h57.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire